

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 27 SEPTEMBRE 2019

N° 2019-07-07

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 18 Exprimées par pouvoirs : 12 Total (mini 19) : 30
Quorum atteint

Délégués présents(es)

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur**

(porteuse de 2 voix)

Jacqueline BOUYAC

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme

(porteur de 2 voix)

Pierre COMBES

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Marlène MOURIER à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Valery LIOTAUD à Marie-Pierre MONIER, Christelle RUYSSCHAERT à Pascale ROCHAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Marc GUERIN, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Gypse en Haute Provence – Projet de coopération avec le Parc naturel régional du Verdon – Délibération de principe

Le Président expose,

Depuis 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a mené une série d'actions autour de la connaissance et de la valorisation du gypse, tant d'un point de vue géologique, qu'historique, patrimonial et culturel. Il a ainsi participé à l'organisation et au financement des trois derniers symposiums de sculpture sur gypse et plâtre de Laragne-Montéglin qui se déroule à la fin du mois d'août. Cette action a notamment permis de tisser des relations entre le Parc et la société Placo, filiale de Saint-Gobain, qui exploite la carrière de Lazer qui se trouve dans le périmètre du Parc.

En 2017-2018, ont également été menées des actions :

- de connaissance de la ressource et de l'histoire de son exploitation,
- de préservation de patrimoines emblématiques,
- de transmission à des professionnels de la restauration en bâtiment de techniques de construction au mortier de plâtre
- de valorisation auprès de la population et de spécialistes (journées de sensibilisation, actions dans les centres de loisirs, colloque sur les usages du gypse et du plâtre à Serres).

Ces actions ont été menées grâce au soutien de l'Europe, de la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch et des communes du territoire du Sisteronais-Buëch. La Fondation Placoplatre a également été partenaire de ce programme. D'autres actions plus modestes ont permis de mieux connaître et faire connaître la présence du gypse et son histoire dans la Drôme (entre Propiac et Les Pilles-Condorcet ou le secteur de Montbrun-les-Bains).

Ces actions correspondent à des enjeux bien repérés dans le cadre de la charte du Parc naturel régional :

- 1-4-2 : renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies provençales,
- 1-4-3 : partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire

Ces actions ont aussi conforté la perception de la place du gypse, dans l'économie ancienne et actuelle des Baronnies et ont contribué à situer la dimension régionale de cette histoire du gypse, la Provence représentant la 2^e région d'extraction du gypse après le Bassin parisien. A l'occasion du colloque de Serres, en septembre 2018, des liens ont été établis avec des acteurs qui interviennent sur le gypse dans le Département des Alpes de Haute-Provence, à commencer par le Parc naturel régional du Verdon.

Lors de la présentation initiale de la demande de subvention auprès du Pays Sisteronais-Buëch, en 2017, il était envisagé de prolonger la première série d'actions en l'étendant à un périmètre plus large et notamment l'ensemble du Sisteronais-Buëch. Les contacts avec le Parc naturel régional du Verdon en 2018 ont permis de préciser les enjeux et de proposer de mettre en place, dans le cadre du programme Leader, une coopération entre les territoires du GAL Sisteronais-Buëch et celui du Grand Verdon, avec pour animateurs principaux les Parcs naturels régionaux des Baronnies provençales et du Verdon et comme partenaires principaux, le Géopark de Haute-Provence, Durance Luberon Verdon Agglomération, l'association Gyp Art et Matière.

Dans le cadre de cette coopération plusieurs axes sont envisagés :

- la reprise sur l'ensemble de ce territoire des données géologiques et historiques concernant l'exploitation de la ressource afin de disposer d'une connaissance homogène des carrières et de leur localisation.
- l'inventaire des façades au plâtre de territoires prioritaires au sein de cet ensemble, territoires déterminés notamment par la densité importante de carrières anciennes qui ont entraîné des

usages et des savoir-faire particuliers du plâtre, notamment en façade. Ce travail de connaissance sera associé à l'élaboration, à la suite du colloque de Serres, d'une synthèse des enjeux régionaux autour du plâtre qui pourra donner lieu à une publication, dans un premier temps sur internet.

- des actions de préservation de patrimoines emblématiques, destinés à faciliter la transmission de techniques de construction au plâtre. Cette action, en direction des professionnels, est destinée à créer le premier noyau d'un réseau local visant à faciliter la fourniture à des artisans de plâtre susceptible d'être utilisé lors de chantiers de restauration.
- des actions de valorisation destinées à mieux faire percevoir les enjeux de la construction au plâtre auprès de la population.

Ce programme de coopération pourrait constituer une première étape en vue de tisser des liens, autour du plâtre, avec d'autres régions européennes, en Italie ou en Espagne, voire en Afrique du nord, où des savoir-faire se sont maintenus plus fortement qu'en France.

Il est donc proposé de reconnaître l'intérêt de s'engager dans une telle coopération et d'accepter le dépôt auprès du comité de programmation Leader d'une proposition d'action reprenant ces différents points.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de présenter un projet de coopération sur ce thème au comité de programmation Leader Sisteronais Buëch
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS